

RÉUNION DU 06 MARS 2020

Le six mars deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux.

Etait absente et excusée : Mme Béatrice Portron.

Pouvoir de Madame Béatrice Portron à Madame Céline Chulevitch.

Date de la convocation : 28 février 2020.

Secrétaire de séance : M. Antoine Jamoneau.

EXPOSITION « LA SANTÉ EN GÂTINE »

Cette réunion de Conseil Municipal débute avec l'intervention de Madame Cavaillès, Conservateur du Musée de Parthenay, qui vient présenter son projet d'exposition temporaire itinérante sur le thème de l'hygiène et de la santé en Gâtine à partir de l'exemple de l'ancien hospice de Ménigoute.

A ce titre, la cloche en bronze (classée aux Monuments de France) qui est actuellement dans les locaux du Musée de Ménigoute sera transportée à Parthenay. Il en sera de même pour le testament de Jean Boucard. Ces transferts font l'objet d'une convention de prêt entre la ville de Parthenay et la commune de Ménigoute.

Cette exposition sera présentée au Musée de Parthenay de mars à juin 2020 (vernissage le 05 avril 2020 à 18 heures) puis au Musée de Ménigoute de juillet à octobre 2020 (vernissage le 03 juillet 2020).

Pour parfaire cette exposition, Madame Cavaillès a écrit un livre « La santé en Gâtine ». Cet ouvrage, tiré à 500 exemplaires, sera disponible à la vente à partir de fin mars 2020 au prix unitaire de 20 euros.

Après avoir pris acte de cette présentation instructive et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire remercie Madame Cavaillès pour son travail et son implication pour s'attacher à mettre en valeur notre gâtine.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres présents décident également d'inscrire la somme de 1 000 euros au budget primitif communal 2020 pour acquérir 50 exemplaires de ce recueil et décident aussi d'apporter un soutien financier à hauteur de 500 euros au Musée de Parthenay en remerciements du travail réalisé. Cette somme sera inscrite au chapitre 65 du budget primitif communal 2020.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

SAGE CLAIN

Il est donné compte rendu du rapport de présentation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE est un outil stratégique de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il est établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, celle du bassin versant. Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble des surfaces recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

Le schéma est élaboré par les acteurs locaux. Il constitue un projet local de développement, tout en s'inscrivant dans une démarche de préservation de la ressource en eau et des milieux.

Ce schéma doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; il est composé de deux documents :

- Le plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), qui a pour vocation de définir les priorités du territoire en matière d'eau et de milieux aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Le règlement
 - o pour définir les priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage
 - o pour définir les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau
 - o pour indiquer, parmi les ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau figurant à l'inventaire du PAGD, ceux qui sont soumis, sauf raisons d'intérêt général, à une obligation d'ouverture régulière de leurs vannages afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.

Ce SAGE ainsi présenté a fait l'objet d'une consultation auprès des différents acteurs. Les avis recueillis ont été intégrés dans le dossier d'enquête publique.

A ce jour, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et de l'enquête publique, les membres présents sont invités à donner leur avis sur ce projet de SAGE du bassin du Clain. Il en ressort le résultat suivant : 9 abstentions, 4 voix pour, 0 contre.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

BUDGET ACTIVITÉS 2020

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'appliquer les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales et ainsi d'engager des dépenses d'investissement sur le budget Activités Economiques 2020 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2020.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- chapitre 21, compte 2132, 20 000 €
- chapitre 23, compte 2313, 20 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

PERSONNEL
COMMUNAL

Ludovic GOUBAND

Il est exposé à l'Assemblée que Monsieur Ludovic Gouband, actuellement employé au sein de la collectivité au grade d'Adjoint Technique Territorial à raison de 19.5/35è arrive prochainement au terme de son année en tant que stagiaire.

Considérant que sa manière de servir est tout à faire correcte, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à titulariser cet agent à son poste d'Adjoint Technique 19.5/35è, au 03 avril 2020. A ce titre de titulaire, Monsieur Gouband se verra attribuer en plus de son traitement indiciaire, une participation mensuelle de l'IFSE (groupe 2 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) et également une inscription au tableau du complément indemnitaire annuel (groupe 2 du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Nathalie POYER

Il est exposé à l'Assemblée que cet agent (agent polyvalent au niveau de la cantine scolaire) est en congé maladie ordinaire depuis plus d'un an et qu'elle a épuisé ses droits à congé maladie auprès de la CPAM depuis le 26 février 2020 (inclus).

Considérant que le Comité Médical, dans sa séance du 19 février 2020, l'a reconnu inapte définitivement à tout emploi de son grade, Madame Nathalie Poyer est placée en disponibilité d'office pour raisons de santé à compter du 27 février 2020, sans traitement, en attendant son choix pour bénéficier ou non du droit au reclassement.

Après plusieurs entretiens relativement conflictuels, il s'avère que Madame Poyer opérerait pour un droit au reclassement. Ce choix serait entériné par une convention avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres. L'agent serait rémunéré à hauteur de son grade tout en restant à son domicile pour poursuivre des investigations de recherche d'emploi ou de formation. Durant cette période, le fonctionnaire ne percevra pas la nouvelle bonification indiciaire et le régime indemnitaire correspondant à l'emploi pour lequel il a été déclaré inapte.

Après en avoir délibéré, les membres présents estiment avoir été victime d'abus de confiance par cet agent et décident d'imposer certaines conditions sur ladite convention de reclassement (durée, engagements, prise en charge...).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer cette convention dans ce sens.

SPECTACLE

Comme convenu lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, la Compagnie Grain de Trimalice présentera son spectacle sur le thème du Carnaval le samedi 28 mars 2020 à la Salle des Fêtes de Ménigoute. Tous les enfants de 0 à 10 ans ont été conviés à cette représentation.

Le verre de l'amitié sera offert à l'issue du spectacle.

SOIRÉE DU
PATRIMOINE

Dans le cadre des soirées du patrimoine 2020, une animation sera proposée à Ménigoute le vendredi 3 juillet. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Edouard Guilbard pour le choix de l'intermittent qui pourrait intervenir.

TOUR CYCLISTE
DES DEUX-SEVRES

Lors de la dernière réunion technique, les membres du Tour Cycliste, les élus et les agents communaux ont commencé à finaliser cette animation qui aura lieu le 12 juillet 2020 (départ de Vasles et arrivée à Ménigoute).

Les investigations se poursuivent pour trouver les 300 barrières nécessaires.

Les animations initialement programmées pour le 14 juillet auront lieu cette année le 12 juillet dans le centre-bourg de Ménigoute et non pas sur le site de Bois Pouvreau comme les années passées. Les élus se réuniront à nouveau après les élections municipales pour l'organisation de cette journée (animations, lieu, intervenants...).

LOGEMENTS LOCATIFS

La commune est confrontée à des situations d'impayés de loyers dans le cadre de la location de certains logements communaux.

Après en avoir délibéré, et considérant que ces situations sont récurrentes et pénalisent la collectivité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à se rapprocher d'un huissier de justice et de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour engager les procédures d'expulsion pour impayés de loyers.

Pour les futurs contrats de location, il sera demandé une caution solidaire.

BARRIERES DE SÉCURITÉ

Une association locale a sollicité le prêt des barrières de sécurité pour une animation ponctuelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de mettre gracieusement 15 barrières à disposition pour cette journée.

MAISON DE SANTÉ

Un nouveau professionnel de santé s'installera une journée par semaine à compter du 1^{er} avril 2020 dans un bureau de l'immeuble de la Maison de Santé. Il s'agit de Monsieur Laurent Beaujault, psychologue.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

REMERCIEMENTS

A la veille des élections municipales, Monsieur le Maire remercie tous les membres présents pour leur implication au sein de l'équipe municipale durant ce mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,